

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 9 mars 2021

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 9 mars, a arrêté un projet de délibération du Congrès ; adopté cinq délibérations du gouvernement ; adopté 14 arrêtés et examiné 47 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

Projet de délibération du Congrès

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant diverses dispositions budgétaires. Dans l'attente du vote du budget primitif 2021 de la Nouvelle-Calédonie, les ordonnateurs du budget sont autorisés à mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater par douzième les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2020. Le président du gouvernement est également autorisé à exécuter la dépense relative à la dotation 2021 destinée au fonctionnement des délégations de la Nouvelle-Calédonie auprès d'États et territoires du Pacifique situées au sein des ambassades de France en Nouvelle-Zélande, en Papouasie Nouvelle-Guinée, en Australie, au Vanuatu, aux Fidji.

Délibérations du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour quatre affaires) et devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé les fonctions de Léon Wamytan en qualité de secrétaire général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie par intérim et de directeur général des services de la Nouvelle-Calédonie par intérim.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé les fonctions de Thomas De Deckker en qualité de secrétaire général adjoint du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie par intérim et de directeur général adjoint des services de la Nouvelle-Calédonie par intérim.

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a précisé que les droits d'effacement et d'opposition aux données personnelles enregistrées dans la base de données Vaccovidnc ne sont applicables qu'aux personnes n'ayant pas consenti à la vaccination contre le Covid-19. Ce droit ne s'applique pas aux personnes y ayant consenti. Cette limitation des droits des personnes concernées est une possibilité offerte par le RGPD dès lors qu'existent des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique.

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Christopher Gygès, Isabelle Champmoreau et Valentine Eurisouké, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé de six mois la nomination de quatre agents de la direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie : Séverine Metillon en qualité de directrice par intérim, Sylvie Laumond en qualité de chef du service de santé publique par intérim, Pierre Faure en qualité de chef du service de la tutelle et de la planification par intérim et Philippe Rieux en qualité de chef du service de la protection sociale par intérim.

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'exploitation des centrales photovoltaïques sur la Grande Terre en lien avec la sixième période d'instruction.

Au visa de Christopher Gygès et de Valentine Eurisouké, membres du gouvernement

- E16 Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a réglementé les prix de vente au détail de certains produits destinés à lutter contre la propagation du Covid-19 (masques, gels et solutions hydroalcooliques, gels et solutions désinfectantes, gants, savons). Les masques en tissu normés UNS1 sont réglementés à 850 francs l'unité toutes taxes comprises maximum.

Un coefficient multiplicateur maximal de marge commerciale producteur/importateur/grossiste de 1,3, et un coefficient de marge commerciale détaillant ont également été arrêtés sur la liste de produits suivants : masques de protection sanitaire de toutes sortes (chirurgicaux, FFP2, etc.), gants en caoutchouc synthétique ou naturel à usage unique, savons, savonnettes et recharges (solide, liquide, recharges, toutes sortes, toutes tailles, etc.), gels et solutions hydroalcooliques, gels et solutions désinfectantes.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté un poste au concours externe pour le recrutement des agents de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (ASSLIA) du corps des pompiers de l'aviation civile de la Nouvelle-Calédonie, pour le compte de l'assemblée de la province Nord.

Au visa de Didier Poidyalwane, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim Priscillia Lashermes Robson en qualité de chef du service éducatif de milieu ouvert et d'hébergement diversifié sud de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim Dominique Mole en qualité de chef du service du milieu ouvert et d'hébergement diversifié de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- Afin de lutter contre la chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*), dont la présence vient d'être confirmée à Boulouparis et à Pouembout, qui représentent les deux principaux bassins de production de maïs, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a temporairement agréé deux substances actives et homologué 29 produits phytopharmaceutiques à usage agricole. L'utilisation de ces produits est élargie à d'autres professionnels de la filière (organisme de réception et de stockage (ORS), provendiers, importateurs-distributeurs) ainsi qu'à la FCTE (France Calédonie Tropic Export) pour la filière squash.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis sous surveillance sanitaire une exploitation de volailles suspecte d'*influenza aviaire* hautement pathogène (IAHP) située à Païta. Ceci entraîne notamment l'application des mesures suivantes : aucun animal ou œuf à couver ne peut y pénétrer ou en sortir, toutes les volailles de l'exploitation sont gardées à l'intérieur de bâtiments clos ou isolées des autres animaux ; toutes les dispositions sont prises pour éviter la dissémination du virus dans l'air et dans le reste de l'exploitation, utilisation de tenues complètes à usage unique lors des accès aux locaux. Est interdite la sortie de l'exploitation des œufs de consommation ou à couver, de la viande, des produits ou des déjections d'animaux, des aliments pour animaux, de la paille et du foin, de tout objet ou ustensile non désinfecté, de tout objet ou matière susceptible de transmettre le virus de l'IAHP. Les animaux morts seront détruits. En outre, la mise sous surveillance entraîne l'application de mesures restrictives relatives à la circulation des personnes et des véhicules.

Selon le résultat des examens de laboratoire qui seront réalisés, le présent arrêté sera immédiatement levé, en cas d'infirmité de la suspicion ; ou remplacé par un arrêté portant déclaration d'infection en cas de confirmation de la suspicion.

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé d'une année l'autorisation de fonctionnement du caisson hyperbare accordée à l'association « Sécurité plongée », dans l'attente que le CHT Gaston-Bourret puisse commander et installer un nouvel équipement au Médipôle.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim Marion Arbes en qualité de chef du service de l'inspection de la santé de la direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Philippe Germain, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) à mener la campagne scientifique KANARecip2 dans le Parc naturel de la mer de Corail.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 14 avis favorables sur des demandes de visa de long séjour. Il a également accordé 18 autorisations de travail, renouvelé dix autorisations de travail et modifié une autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n'a émis aucune observation sur le projet de décret portant modification du décret n° 2005-455 du 12 mai 2005 portant création d'un Office central de lutte contre le travail illégal.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis avec observations sur le projet de décret relatif au contrôle de la fabrication et du commerce des précurseurs de drogues dans les outre-mer, en rappelant les compétences de la Nouvelle-Calédonie en matière de santé, de réglementation des professions libérales et commerciales, de commerce extérieur et de procédure civile.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis une observation mineure (correction d'une erreur matérielle) sur le projet de décret portant application des articles 2, 4, 10 et 32 de l'ordonnance n° 2020-1256 du 14 octobre 2020 étendant et adaptant en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie les dispositions de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur le projet de décret portant application des articles 3, 37, 39 et 47 de l'ordonnance n° 2020-1256 du 14 octobre 2020.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n'a émis aucune observation sur le projet de décret modifiant le décret n° 2001-213 du 8 mars 2001 portant application de la loi n°62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel et le décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005 portant application de la loi organique n°76-97 du 31 janvier 1976 relative aux listes électorales consulaires et au vote des Français établis hors de France pour l'élection du Président de la République.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.